

NON

au

**Projet de loi n° 124
Loi sur les services de garde éducatifs à
l'enfance**

**A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3^{ème} étage
Québec (Québec)
G1A 1A3**



**C.N.E.
Les Contes de fée Inc.**

**Centre de la petite enfance les Contes de Fée inc.
Linda Prince
70, rue des Pinsons
St-Basile-Le-Grand (Québec)
J3N 1L1
(450) 461-1245**

novembre 2005

Non à la loi 124.

Non à un soutien pédagogique et technique sur demande, considérant que les bureaux coordonnateurs ne pourront répondre adéquatement aux éducatrices qui ont des enfants à besoins particuliers.

Lorsque que l'enfant semble avoir une problématique, que ce soit au niveau langagier, moteur ou psychologique, l'éducatrice pourra aider l'enfant avec ses propres outils mais sans savoir si cela est bon pour lui, car elle aura très peu de soutien en pédagogie. Cet enfant pourrait devenir un adulte avec des problèmes en société qui ne pourra fonctionner normalement, car pendant son tout jeune âge il n'y aura pas eu de démarches faites par des professionnels de CLSC ou autre.

Il pourrait être un adulte restreint dans son autonomie et incapable de s'affirmer, parce qu'il n'aura pas eu les outils nécessaires dans les premières années de sa vie.

Les éducatrices ne deviendrons pas des psychologues, alors l'enfant pourrait grandir parmi les autres avec des problèmes plus ou moins graves, il pourrait être déchiré dans la société, décrocheur, et même décrocheur de la vie.

Linda Prince

Mme Linda Prince